

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : SOI
	Année : 2011
	N° Fonction : 080
	Version : 1

TITRE DE LA FONCTION

INFIRMIER EN CHEF POUR LE BLOC OPÉRATOIRE (H/F)

1. La fonction d'Infirmier en Chef pour le bloc opératoire

L'infirmier en Chef est responsable de l'organisation, de la continuité et de la qualité de l'activité infirmière au sein de son équipe. Il collabore au développement de la politique infirmière dans l'hôpital et l'applique au sein de son équipe.

2. Le contenu de la fonction

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

En lien direct avec l'Infirmier Chef de Service (Cadre Intermédiaire) et le directeur du *Département Infirmier*, l'infirmier en chef accomplit sa mission en contact étroit avec les médecins et les responsables des différents aspects des activités de son service et favorise l'intégration de l'activité infirmière dans l'ensemble des activités de l'hôpital dans le cadre des soins aux patients.

L'Infirmier en Chef est responsable de l'équipe de soins de son service qui se compose d'infirmier(e)s, d'aide-soignant(e)s, d'assistant(e)s logistiques.

b) Les missions de la fonction :

- Gérer au quotidien les activités infirmières et soignantes du bloc opératoire du site Tourelle ;
- Assurer un fonctionnement professionnel harmonieux de l'équipe infirmière et soignante des blocs opératoires des sites Tourelle et Peltzer afin que chaque partenaire de soins puisse remplir sa mission de manière optimale ;
- Coordonner la gestion des programmes opératoires sur les deux sites, en étroite collaboration avec le responsable médical des programmes ;
- Veiller à la disponibilité du matériel médical nécessaire, en liaison avec le responsable du matériel du bloc opératoire et le responsable de la stérilisation ;
- Participer activement à la préparation de la mise en exploitation du nouveau bloc opératoire.

c) Les compétences :

- Les compétences génériques :

- Esprit d'équipe et collaboration ;
- Aptitude à la communication claire et transparente ;
- Aisance relationnelle ;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit et de remise en question ;
- Faire preuve d'assertivité, de dynamisme et de créativité ;
- Capacité d'apprentissage et ouverture à la formation continue ;
- Rigueur ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Faculté d'élaborer et de chercher à atteindre ses objectifs ;
- Capacité d'écoute ;
- Sens de l'organisation du travail.

- **Les compétences pratiques :**

- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire, animer des réunions, gérer des groupes de résolution de problèmes.

- **Les compétences managériales :**

- Aptitude à la gestion et l'animation d'équipe et faire preuve d'autorité vis-à-vis d'elle ;
- Posséder et vouloir renforcer des qualités de management et de leadership.

3. Les modalités d'exercice

- a) **Grade** : Infirmier en Chef ;
- b) **Barème** : B4.1 ;
- c) **Horaire** : temps plein: 38 heures/semaine en moyenne sur le trimestre suivant horaire repris au règlement de travail.

4. Les conditions d'accès

- Etre titulaire d'un diplôme d'infirmier gradué et d'un certificat délivré par l'école des cadres ou d'une licence en sciences hospitalières (ou équivalent) ;
- Etre détenteur du brevet d'infirmier et être titulaire d'un certificat délivré par l'école des cadres avant le 31/12/2010.
- Compter une expérience de 4 ans en milieu hospitalier (au niveau B1, B2 ou B3 ou équivalent dans le secteur privé) ;
- Satisfaire à l'épreuve de recrutement.

5. Les atouts

- Expérience en tant qu'Infirmier au bloc opératoire ;
- Expérience en tant qu'Infirmier en Chef.

Traçabilité :

Statut du document : approbation

Date de mise en concertation :

Date de mise au cadre :

Rédacteur (chef de service) : _____ Date : _____ Signature : _____
Approbateur : 1. Direction concernée : _____ Date : _____ Signature : _____
 2. Direction des R.H. : _____ Date : _____ Signature : _____
 3. Direction Générale : _____ Date : _____ Signature : _____
 4. BP : _____ Date : _____ Signature : _____
